



A l'attention
des préfets et préfètes de la région Auvergne Rhône-Alpes

Le 26 octobre 2020

Monsieur le préfet, Madame la préfète,

Depuis le début de la crise sanitaire, le secteur culturel a pris une grande part à l'effort collectif. En particulier les acteurs des lieux et équipes de création du spectacle vivant ont déployé une énergie hors du commun pour faire face à la limitation puis à l'arrêt des activités de concerts, représentations, actions éducatives et rencontres artistiques pendant le confinement, inventer des alternatives pour continuer à créer et soutenir l'effort collectif, et après le confinement tenter une reprise en s'adaptant aux contraintes sanitaires. La deuxième vague d'annulations, qui a commencé du fait des contaminations ou des restrictions, est une catastrophe, d'autant plus pour les lieux et les équipes qui n'ont pas accès aux aides publiques.

Syndicats et réseaux professionnels du spectacle vivant en région Auvergne Rhône Alpes, nous avons appelé nos adhérents à la responsabilité, dans ce contexte difficile, pour honorer les contrats de travail, et nous nous efforçons de les accompagner pour s'adapter aux nouvelles restrictions et à l'instauration d'un "couvre-feu". Nous sommes conscients de l'extrême gravité de la situation, de la pleine mobilisation de vos services face à l'urgence sanitaire, et c'est également dans un esprit de responsabilité que nous nous adressons à vous.

La lecture des arrêtés préfectoraux est un exercice difficile, et pour les employeurs que nous représentons, et pour les élus des collectivités. Il est fréquent que des élus prennent des décisions plus contraignantes que la préfecture, notamment en ce qui concerne les établissements recevant du public, l'autorisation des représentations et activités de pratique artistique n'étant pas toujours explicitement mentionnée. Nous souhaitons donc que soient clarifiées les règles et que soit indiquée plus explicitement la sanctuarisation des activités artistiques, qu'elles aient lieu dans des bâtiments explicitement dédiés (théâtres, cinémas...) ou dans des lieux assimilés (par exemple : salles des

fêtes accueillant des spectacles), voire dans l'espace public, dès lors qu'un strict protocole sanitaire peut y être appliqué.

A l'appui de cette demande, nous observons que les lieux culturels sont des lieux où l'on se sent en sécurité du fait des protocoles sanitaires. Puisqu'il nous faut préserver la distanciation physique, il est crucial de les laisser ouverts pour ne pas laisser d'autres formes de sociabilité, moins sûres, prendre le dessus, alors que la population, dans la crainte d'être à nouveau confinée, s'accroche à la possibilité d'une vie sociale épanouie : pour éviter les rassemblements privés non encadrés, préservons tous les événements culturels où l'on peut faire appliquer les mesures-barrières.

Face à une telle crise, nous avons besoin de sens, et en cela, nos métiers sont essentiels.

Si nous défendons l'exception culturelle pour ces lieux, c'est aussi parce qu'ils sont essentiels à la vie de la nation en tant qu'espaces d'expression des intelligences et des sensibilités. Il y va de la liberté d'expression et de la vie de l'esprit, à l'heure des replis identitaires et des circulations circulaires des informations et autres "contenus en ligne". La distanciation physique n'est pas la distanciation sociale : la vie culturelle et sociale doit être maintenue partout où elle peut l'être, de façon réelle et non virtuelle. Créer un régime d'exception pour relancer le secteur culturel serait un geste à la fois économique en direction d'un secteur meurtri, et un geste moral et civique, véritable acte de prévention des risques pour la santé y compris mentale et pour la sécurité publique.

Concrètement nous souhaitons mettre en place, avant la rentrée scolaire de novembre, un dialogue direct avec vos services, afin d'être prévenus directement en amont des nouvelles mesures et de leur application pour les lieux et équipes artistiques que nous représentons, afin de pouvoir avoir des réponses précises aux questions que nous nous posons, afin d'améliorer notre dialogue avec nos partenaires publics et privés.

C'est pourquoi nous demandons à avoir dans chaque préfecture un interlocuteur dédié pour le spectacle vivant.

La concertation que nous mettons en place avec la Drac ne peut pas remplacer ce contact avec les représentants de l'Etat dans chacun des territoires où nous intervenons. Au contraire, la crise que nous traversons donne toute sa pertinence à notre demande d'instaurer un comité régional des professions du spectacle (COREPS), pour réunir les organisations professionnelles et les représentants de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes paritaires, en application de la loi NOTRe (article 28A : "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.")

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Madame la préfète, Monsieur le préfet, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Organisations syndicales et fédérations professionnelles régionales :

Fédération des Arts de la Rue Auvergne Rhône-Alpes, FEVIS, Forces Musicales, Grand Bureau, Groupe des 20, Jazz(s) RA, Le Maillon, Profedim, SCC, SMA, SNSP, Syndeac, Synavi

Contact : spectacle.vivant.aura@gmail.com